

Date de l'arrêté : 18/03/2026	République Française Département : CANTAL Arrondissement : Aurillac LADINHAC - Commune
Objet : Arrêté règlementant le stationnement : Place Céline Esquirou	

ARRÊTÉ
N° AR_016_2026

portant Arrêté règlementant le stationnement : Place Céline Esquirou

Le maire de la commune de LADINHAC,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation de la foire de printemps du 17 avril 2026 8h au 19 avril 2026 14h , de régler le stationnement à l'occasion de cette manifestation,

Considérant l'intérêt général,

ARRÊTÉ

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur la Place Céline Esquirou à compter du vendredi 17 avril 2026 à 8h heures jusqu'au dimanche 19 avril à 14 heures sauf pour les véhicules des exposants et des organisateurs.

Article 2 : Les services techniques de la Commune de Ladin hac sont chargés de la pose du matériel de sécurité et de la signalétique correspondante.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur sur le lieu de l'interdiction.

Article 4 : Monsieur le Maire ainsi que la brigade de gendarmerie de Montsalvy sont chargées chacun en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans les deux mois à compter l'accomplissement des mesures de publicité ou sur www.citoyens.telerecours.fr.

Clément ROUET
Maire de Ladin hac



Fait à LADINHAC, le 18 mars 2026